

SNTRS Informations

CGT

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique -

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°0904S05391 —

Directeur de Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 0149 58 35 85 — Télécopie 01 49 5835 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt- ch@vjf.cnrs.fr

N° 2

15 février 2001

7 fcs.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs

Syndicalisme Recherche

Le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT : Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got, Annie Thébaud-Mony, Patrick Thonneau.

SOMMAIRE : Pages 1-2 : Editio : mettre à plat la situation des chercheurs. Pages 2-3 : Revaloriser les salaires pour toutes les catégories. Pages 3-4 : Le recrutement dans la recherche en 2001. Page 4 : Réflexions sur la politique de recherche du gouvernement français. Page 5 : Communiqué à propos de la situation au Muséum d'Histoire Naturelle. Page 6 : Ne laissez pas les gosses jouer avec les allumettes. Pages 6-7 : Motion de la réunion nationale chercheurs du SNTRS-CGT. Page 8 : Pétition pour une revalorisation immédiate de l'allocation de recherche des doctorants (11 000 F bruts / mois).

EDITO

METTRE A PLAT LA SITUATION DES CHERCHEURS

Pour être candidat à un poste de chargé de recherches au CNRS il faut avoir la thèse soit Bac + 8 ans d'études. En fait les recrutements interviennent aujourd'hui entre 30 et 35 et soit entre Bac + 12 et Bac + 15 dans la plupart des cas. Entre Bac + 5 et Bac + 8 vous êtes payés un peu plus que le SMIC. Après, les situations sont très variables. Mais il n'est pas rare que des candidats au recrutement entre Bac + 8 et Bac + 15 soient payés par une libéralité, à 7500F ou carrément au noir

sans compter les mois de bénévolat. Belle reconnaissance pour des jeunes hautement qualifiés. Evidemment, on imagine mal un ingénieur de grande école ou un médecin hospitalier s'initier à la recherche dans ce genre de situation sociale. (Tant pis pour les organismes de recherche, ils doivent se priver de ce type de compétences). Et pour quelle rémunération après le recrutement sur poste? Toutes primes confondues, des jeunes fonctionnaires recrutés à Bac + 5 au Ministère des

Finances, sont mieux payés que des chercheurs à Bac + 12 et qui travaillent souvent près de 10 heures par jour. En plus pour essayer de bien faire leur métier, il faudra aux chercheurs statutaires se battre sur les marchés publics, chasser le contrat. Et on leur reprochera de ne pas faire de valorisation et de ne pas suffisamment participer à la formation. Si leur rythme de publication baisse, ils seront réprimandés voire menacés par leur directeur de laboratoire, la commission scientifique ou le directeur de département. Si à 50 ans, soit parfois 15 ans après leur recrutement, ils n'ont pas réussi à être promus Directeurs de Recherches, ils n'auront plus dans les faits aucune possibilité d'avancement. S'ils ont passé l'obstacle de la direction de recherches leur probabilité d'avoir un avancement de grade est très faible, bien plus faible que pour les enseignants-chercheurs. La motivation en prendra forcément un coup. Ils iront vers l'âge de la retraite... à 65 ans car ils n'auront pas beaucoup d'annuités. Recrutés au-delà de 30 ans pour la plupart, ils ne pourront espérer une retraite à taux plein à 65 ans. Alors imaginez pour ceux qui auront été recrutés à 35 ans ou au-delà!

Avec de telles perspectives de carrières, comment le gouvernement peut-il prétendre recruter à l'avenir beaucoup de chercheurs parmi les meilleurs scientifiques. Ce n'est pas la fuite en avant dans l'emploi précaire qui résoudra le problème. Le manque de tranquillité intellectuelle n'a jamais favorisé l'originalité et la prise de risques. La précarité débouche en moyenne sur un gigantesque

gaspillage qui n'est jamais évalué. Combien de CDD avec peu de résultats sans d'ailleurs que les jeunes soient forcément responsables. Aucune commission scientifique ne regarde cela de très près. Quand à l'incitation au départ vers l'Enseignement Supérieur, quel intérêt pour l'Enseignement Supérieur? Et quelle perte de mémoire et d'expérience pour les équipes de recherche.

Finalement le grand intérêt des carrières de recherche à petits prix pour les "libéraux" qui nous gouvernent, ce sera peut-être de favoriser l'externalisation-privatisation des structures de recherche. La menace pèse ouvertement pour les TGE comme SOLEIL et peut-être demain pour les génopôles et autres physiopôles qui offriront grâce à leur transformation en sociétés civiles (en fait des PME) des salaires plus alléchants sur statut privé.

Ce n'est pas l'évolution que nous souhaitons pour la recherche française. Le SNTRS-CGT veut un recrutement jeune sur statut public avec des rémunérations sérieusement revalorisées et de véritables perspectives de carrières pour avoir une recherche publique capable de répondre aux besoins de recherche et pas seulement à un objectif de rentabilité à court terme.

Michel PIERRE

Secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT.

REVALORISER LES SALAIRES POUR TOUTES LES CATEGORIES

Ce serait une erreur pour les chercheurs de croire qu'ils peuvent obtenir une revalorisation de leurs rémunérations sans que cette question soit posée pour les ingénieurs mais aussi les techniciens et les administratifs, les animaliers etc. D'abord, contrairement à ce que les dirigeants clament souvent, dans les EPST la revalorisation des carrières des petites catégories coûte moins que la revalorisation des carrières des catégories plus qualifiées, les chercheurs et les ingénieurs qui sont les plus nombreux. Ensuite nous avons besoin de tous pour mener les luttes. La division ne peut qu'affaiblir la mobilisation. En plus, nous avons besoin de compétences et de qualifications variées. Comment faire de la biologie si nous avons des animaliers peu motivés, qui font peu d'effort pour avoir des animaux en bon état? On peut multiplier ainsi les exemples.

Mais ce serait aussi une erreur pour les autres catégories de considérer que les chercheurs sont déjà bien payés et que leurs revendications salariales sont élitistes alors qu'il faudrait mieux faire une priorité pour les bas salaires.

Le blocage des rémunérations des chercheurs ne peut que favoriser le blocage des salaires des autres catégories. Il ne faut pas décourager la montée de revendications catégorielles. Elles sont un facteur de mobilisation souvent important. Or la mobilisation d'une catégorie ne peut qu'aider dans le contexte actuel à une mobilisation plus générale. Il nous faut faire converger les démarches revendicatives plutôt que de les opposer.

Jean-Michel BIQUARD.

LE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE EN 2001

En 2001, les recrutements de chercheurs et d'ITA vont augmenter très significativement du fait de l'importance des départs en retraite malgré la faiblesse des créations d'emplois. Au CNRS le nombre de recrutements de chargés de recherche va passer de 350 environ en 2000 à plus de 560 en 2001 avec seulement 35 créations d'emplois. En plus 50 postes vont servir pour permettre l'embauche de post-docs hautement qualifiés dans le département des STIC (Sciences Technologies de l'Information et de la Communication). Le recrutement statutaire représentera + de 5 % de l'effectif statutaire des chercheurs. Malgré ce taux de recrutement, l'effectif statutaire total diminuera de 15 postes. Ainsi une stagnation de l'effort de recherche va s'accompagner d'un important renouvellement des hommes et d'une offre d'emploi non négligeable. Cette situation va se retrouver au CNRS et à l'INSERM et dans l'Enseignement Supérieur. L'INRIA représente un cas particulier puisque son effectif statutaire croîtra considérablement.

Cette situation de flux d'embauches élevé pourrait durer plusieurs années bien qu'il y aura des hauts et des bas. Par exemple, pour 2002, le CNRS annonce une réduction de ce flux d'embauches. La direction du CNRS annonce aussi un plan pluriannuel pour éviter les à coups. Si tous les postes libérés étaient utilisés pour le recrutement de statutaire, plus de 50 % des chercheurs seraient remplacés d'ici 10 ans. Le gouvernement prévoit d'utiliser ces départs en retraite d'abord pour réduire l'effectif statutaire en transformant des postes en CDD pour post-docs. Cette orientation est mise en œuvre dès cette année pour 50 postes statutaires transformés en CDD. Le président et le directeur général du CNRS laissent entendre que ce mouvement pourrait s'amplifier. Il correspond à la

demande de certains directeurs de laboratoires et la direction du CNRS espère que ces CDD faciliteront les redéploiements à venir. La direction et le ministère organisent le redéploiement des disciplines sans même attendre de disposer d'un important volant de CDD. Les postes libérés pour les départs à la retraite ne sont pas forcément rendus aux commissions auxquelles les chercheurs partants étaient rattachés. L'effectif de certaines sections diminue alors que celui d'autres sections augmente considérablement. Ainsi les commissions principales du nouveau département STIC, la 07 et la 08 bénéficient respectivement de 52 et 28 postes mis au concours. On peut se demander si tous ces postes seront pourvus quand on sait qu'il y a 115 postes mis au concours et + de 80 CDD dans le même domaine à l'INRIA. Il y a aussi des postes dans l'Enseignement Supérieur dans ce domaine. Notons que plusieurs commissions du département des Sciences de la Vie bénéficieront aussi du redéploiement. Ce redéploiement n'a pas été proposé par le Conseil Scientifique du CNRS. C'est un choix gouvernemental. Il s'agit vraiment d'un coup de barre brutal pour l'évolution des thématiques. Le gouvernement et la direction devraient débattre sérieusement avec le Conseil Scientifique et les Conseils Scientifiques de département avant de faire leurs choix.

La situation est assez comparable en ce qui concerne les ITA. Environ 1200 postes étaient disponibles pour des recrutements au CNRS, ce qui représente un taux de renouvellement considérable (il y a environ 14 000 ITA). Mais 200 postes sont mis en réserve pour les titularisations en catégorie C qui doivent accompagner la mise en place des 35 heures. Des CDD sont aussi prévus. Comme pour les chercheurs, ce flux d'embauche élevé s'accompagne d'un redéploiement en faveur des

départements STIC et Sciences de la Vie au détriment notamment des services administratifs et de la physique nucléaire

Une analyse assez voisine peut-être faite pour l'INSERM : 95 recrutements de chercheurs et une centaine d'ITA. Une politique en faveur de l'étude des génomes et de l'épidémiologie au détriment, par exemple de l'endocrinologie. Il y a une situation particulière à l'INSERM où Griscelli (dont le départ est prévu le 31 janvier) a réussi à mettre en place des sortes de Comité ad hoc appelés intercommissions et érigés en jurys de recrutement pour les chercheurs (15 postes sur 95).

Globalement nous constatons que les départs à la retraite vont commencer à donner un peu d'air pour le recrutement de jeunes

scientifiques, mais le choix du gouvernement de réduire l'effectif statutaire et de transformer des postes en CDD vont atténuer cet effet positif. De plus, il sera difficile de récupérer les jeunes, victimes des restrictions d'embauche de la décennie 1990-2000. Il faudra sans doute revendiquer plus d'embauches en CR1 pendant quelques années pour "sauver" une partie des précaires de longue durée. Ce flux de recrutement élevé va avoir aussi des conséquences importantes sur l'évolution des disciplines et des laboratoires, voire des syndicats. Attirer les jeunes sera un enjeu encore plus critique.

Gilles MERCIER.

REFLEXIONS SUR LA POLITIQUE DE RECHERCHE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

A la suite de rencontre du BN et du SNTRS avec le Directeur Général et le Président du CNRS et après avoir pris connaissance de quelques rapports de la Commission Européenne, il vient fortement à l'esprit que nous entrons dans une nouvelle phase de la politique de recherche menée par le gouvernement français.

Tout se passe comme si les gouvernements des pays de l'UE avaient prévu des se coordonner très fortement au niveau de l'Europe pour arrêter en concertation avec la Commission Européenne les grandes orientations de recherche qui seront mises en œuvre dans chaque pays, laissant parfois l'impression, à tort je crois, d'un désengagement national.

En fait, après s'être coordonné avec les gouvernements au niveau de l'UE, le gouvernement français va décliner les orientations décidées avec les partenaires de l'UE par les contrats d'objectifs qu'il fixera aux universités, aux EPST et aux EPIC. Le CNRS aura le sien avant la fin de l'année 2001. Tout y sera : les priorités correspondant à la demande des grands groupes industriels implantés en Europe, la croissance des CDD en remplacement d'une partie des emplois statutaires, le développement de l'externalisation-privatisation, etc.

Au CNRS, la direction à deux têtes (la stratégie confiée à un président relativement indépendant des commissions et des comités de départements, et la mise en œuvre confiée à un directeur général chargé de faire appliquer les orientations par les commissions et les départements) favorisera le contournement de la communauté scientifique pour ce qui est de la définition des grandes orientations en ne laissant ouvert au débat que la mise en œuvre.

Michel PIERRE.

COMMUNIQUE A PROPOS DE LA SITUATION AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Depuis 16 mois, le Muséum d'Histoire Naturelle est dirigé par un administrateur provisoire, Monsieur Jean-Claude MORENO, nommé par les ministres de tutelle (éducation nationale, recherche et environnement.). La mission annoncée était une restructuration profonde de l'établissement basée d'une part sur l'élaboration de nouveaux statuts et d'autre part, avec l'assistance d'un comité scientifique d'orientation, sur une redéfinition des orientations scientifiques.

L'ensemble des personnels souhaitait cette réforme en profondeur pour que le Muséum (créé en 1973) puisse répondre aux missions qui lui sont assignées et vivre avec son temps.

Le problème n'est donc pas la réforme en soi, le problème est quelle réforme et dans quels buts ?

Force est de constater que la déception des personnels est à la hauteur des attentes. Les nouveaux statuts annoncés, l'opacité qui a présidé à leur élaboration, les projets d'avenir du Muséum vus par l'administration ont soulevé un grand émoi et un rejet de la part des personnels. Le statut du Muséum serait celui d'un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel. Ces établissements représentent une forme spécifique d'établissement public à caractère Administratif (EPA).

Loin de répondre en termes de démocratisation, prenant appui sur les personnels et les usagers, les statuts proposés tendent à accroître le rôle directif des ministères de tutelle. Comme le faisait observer l' élu CGT au conseil d'Administration, tout en soulignant combien la CGT était partisane d'une réforme en profondeur : « ces nouveaux statuts, nous les refusons car ils proposent une scission des différentes missions du Muséum. Ils impliquent une trop grande prépondérance des autorités de tutelle sur les différentes instances de l'établissement ». Ces nouveaux statuts où les personnalités extérieures sont majoritaires au conseil d'administration et au conseil scientifique tandis que les personnels du Muséum, minoritaires sont nommés et non élus sont les marques d'un autoritarisme qui ne correspond pas aux besoins démocratiques d'une gestion efficace et moderne.

De même, les orientations scientifiques présentées par le comité de pilotage sont tout aussi inquiétantes pour l'avenir du Muséum. Malgré les protestations des auteurs, le texte élaboré à partir de l'audition d'un nombre restreint de personnes, manque de clarté et de précision ce qui fait craindre toutes les dérives autocratiques et de subordination aux politiques. Il passe sous silence un certain nombre de principes fondamentaux. Pour ne citer qu'un exemple, il ne fait pas état du rôle des scientifiques dont la présence actuellement se situe au cœur du fonctionnement même des missions du Muséum : dispositif à l'articulation des trois missions du Muséum à savoir : recherche, valorisation des collections et diffusion des connaissances.

Pour toutes ces raisons, le SNTRS-CGT apporte son soutien à la lutte des personnels et des usagers du Muséum. Il refuse le projet de statut présenté et demande l'ouverture de négociations réelles impliquant l'ensemble des acteurs qui font vivre le Musée National d'Histoire Naturelle.

Paris le 15 janvier 2001

NE LAISSEZ PAS LES GOSSES JOUER AVEC LES ALLUMETTES

Dans un article récent (le Figaro Magazine de décembre 2000), Monsieur Ghislain de Montalembert se fend d'un article dont la première page nous indique qu'il s'agit d'un brûlot : « Recherche : faut-il brûler le CNRS ? ». Le propos n'est pas que provocateur, il s'agit presque d'une incitation au crime. Au Moyen-Âge on brûlait les sorcières. Monsieur Ghislain de Montalembert se contente du CNRS ! Le contenu de l'article est d'une originalité à toute épreuve. Le CNRS coûte cher, les chercheurs sont des fonctionnaires inamovibles, autant dire des tarés profonds, de plus l'institution ne produit que de l'inutile. Un certains nombres de travaux sont d'ailleurs qualifiés d'ésotériques. En parlant « d'ésotérisme » l'auteur se rapproche des « sorcières », donc de l'incendie purificateur. Les « ésotéristes » cités montrent le haut degré de culture de Monsieur Ghislain de Montalembert qui s'intéresse visiblement plus au CAC 40 qu'à « la numismatique à Byzance ». Tout cela est petit, petit, mais pour cracher sur des chercheurs, il vaut mieux trouver des petites frappes que des grands esprits. Le plus drôle de l'article, c'est que pour justifier ces propos monsieur Ghislain de Montalembert appelle à son secours des personnalités aventureuses dont toutes ont fait carrière comme « apparachiks » professionnels où se trouvent dans des situations où seul, le jugement de dieu peut avoir un sens tant ils échappent aux règles mesquines d'une évaluation dépassée.

Monsieur de Ghislain de Montalembert, vous ne méritez que le mépris, mais ne jouer pas avec les allumettes, vous êtes trop petit et vous allez vous brûler.

Michel GRUSELLE
Directeur de Recherche.

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LA CONFERENCE NATIONALE CHERCHEURS DU SNTRS-CGT

La réunion nationale chercheurs du SNTRS-CGT du 02/02/2001 propose les orientations qui suivent en ce qui concerne les chercheurs. Ces revendications doivent être la base de l'organisation de nos actions :

- pour un effort national de recherche porté à 3% du PIB
- pour une revalorisation forte du financement récurrent
- pour le maintien et le développement d'organismes de recherche professionnelle publique avec des chercheurs ayant la possibilité de carrières à plein temps
- pour une évaluation des laboratoires et des chercheurs, laissant la priorité aux critères scientifiques
- pour une simplification des procédures d'achat et d'évaluation
- pour des créations d'emplois sur postes statutaires qui s'ajouteraient aux postes libérés par les départs en retraite

- pour une embauche jeunes tout en prévoyant des mesures transitoires pour les post-docs victimes des blocages des embauches pendant la décennie précédente
- pour un statut de salarié de plein droit pour tous les doctorants et post doctorants
- pour une revalorisation forte des carrières, en commençant par les débuts de carrières et en organisant la prolongation des carrières actuelles
- pour une retraite à taux plein avec 37,5 annuités et validation des années de travail rémunérées avant l'embauche statutaire
- pour une réduction du temps de travail adaptée au métier de chercheur sur la base de 35 heures par semaine et 32 jours de congés annuels (équivalent à 1540 heures par an) pouvant être récupérés de manières diverses de 1 jour par quinzaine à une répartition choisie par le salarié de 23,5 jours sur l'année.

Pour renforcer l'efficacité de nos actions et gagner de nouveaux syndiqués, la réunion nationale chercheurs du SNTRS-CGT appelle les chercheurs syndiqués au SNTRS-CGT à organiser des collectifs locaux appuyés sur les sections syndicales et à associer les enseignant-chercheurs à leur activité syndicale.

ADMINISTRATIFS

J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T

CHERCHEURS

INGENIEURS

TECHNICIENS

THESARDS

NOM :

Prénom :

REJOIGNEZ UN SYNDICAT

Corps et grade :

Intercatégoriel

Adresse du labo ou service :

Indépendant

Démocratique

Tél.:

Fax:

Unitaire

Courrier Electronique :

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet - Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

**PETITION POUR UNE REVALORISATION IMMEDIATE DE
L'ALLOCATION DE RECHERCHE DES DOCTORANTS
(11 000F bruts / MOIS)**

Les chercheurs thésards, post-docs et statutaires sont très peu satisfaits de leur situation. Les thésards sont très mal payés. Ils sont allocataires de recherche payés par le ministère et avec un niveau de qualification important (entre bac + 6 et bac + 9). Ils perçoivent une rémunération à peine supérieure à 20% du SMIC (5 500 F nets/mois). Il y a aussi d'autres thésards qui reçoivent des libéralités attribuées par des associations caritatives, ils ne disposent d'aucune garantie sociale, sauf cotisation volontaire! Ni la fondation qui verse la libéralité, ni l'organisme public de recherche ou l'université, dans les laboratoires desquels ils travaillent, n'acceptent d'être reconnus comme employeur. C'est pourtant bien les universités et les laboratoires des organismes publics de recherche qui profitent effectivement de leur contribution à la production scientifique.

De plus les thésards travaillent sous pression, il faut terminer sa thèse si possible en 3 ans et publier pour étoffer un dossier permettant un jour de candidater dans les universités et les organismes publics de recherche.

C'est pourquoi le SNTRS-CGT demande que tous les thésards aient un contrat de travail et soient gérés par un fonds mutualisé auquel contribueraient les collectivités publiques et les fondations caritatives concernées.

L'allocation de recherche pour les doctorants devrait être de l'ordre de 11. 000 F bruts par mois. Les salaires des post-docs juste après la thèse devraient être au minimum de 13000 F bruts/mois. Ces propositions prennent en compte la grille des salaires que revendique le SNTRS-CGT pour l'embauche des CR2 ou MC2 au minimum à 14.500 F bruts par mois. Ces salaires correspondent au niveau de qualification des jeunes chercheurs arrivant sur le marché du travail.

Le SNTRS-CGT se félicite des nombreuses initiatives prises dans ce sens par les associations de doctorants et la Confédération des Etudiants Chercheurs, et appelle les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs à faire connaître ces revendications et à les populariser par de nombreuses initiatives dans les laboratoires et sur les campus.

SOUTENEZ LES REVENDICATIONS DES DOCTORANTS ET DES POST-DOCTORANTS

Pétition à retourner au SNTRS-CGT 7, rue Guy MOQUET 94800 Villejuif ou par courrier électronique à l'adresse : sntrs-cgt-ch@vjf.cnrs.fr

NOM	PRENOM	ADRESSE	E-MAIL	SIGNATURE
-----	--------	---------	--------	-----------